

FONDS DE RÉSERVE POUR LES RETRAITES

Le Directoire

Paris, le 15 novembre 2005

COMMUNIQUE

Le FRR a lancé au début de l'été 2005 un appel d'offres portant sur l'attribution de cinq mandats de gestion d'actions européennes suivant des critères socialement responsables pour un montant indicatif global de 600 millions d'euros. Il remercie la quarantaine de sociétés de gestion qui se sont portées candidates à la fin du mois d'août. Après avis du Comité de sélection des gérants, le Directoire du FRR a défini la liste des candidats admis à déposer une offre et leur a transmis le mandat et le questionnaire qui leur permettront de porter une appréciation sur la qualité des offres. Les candidats disposent d'un délai courant jusqu'au 12 janvier 2006 (12h00, heure française) pour élaborer leur offre et la transmettre au Fonds qui en fera une analyse détaillée.

Le FRR rappelle que dans sa délibération sur les orientations générales de la politique de placement du 2 avril 2003, son Conseil de Surveillance a affirmé le double objectif de la politique d'investissement du FRR : « *maximiser le rendement de ses placements sur le long terme sous des contraintes de risques et investir avec le souci du respect de certaines valeurs collectives favorables à un développement économique, social et environnemental durable* ».

C'est sur le fondement de cette délibération, que le FRR conduit cet appel d'offres dont le but est de lui permettre de sélectionner des processus d'investissement qui tiennent compte dans la gestion du portefeuille, en particulier pour la sélection des titres, à la fois d'éléments financiers et d'éléments extra-financiers, liés, notamment, aux pratiques des entreprises en matière environnementale, sociale, et de gouvernance. A cette fin, le FRR a défini une liste de critères d'investissement socialement responsable, qui figurent dans les mandats de gestion et que les gérants retenus devront particulièrement suivre dans l'analyse des choix stratégiques et des modes de gestion des entreprises européennes dans lesquelles ils investiront pour le compte du FRR. Ces critères sont regroupés en cinq thèmes :

- *le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux au travail*
- *le développement de l'emploi à travers l'amélioration de la qualité de la gestion des ressources humaines*
- *la manière d'assumer ses responsabilités en matière d'environnement*
- *le respect du consommateur et des règles de fonctionnement du marché*
- *la mise en pratique des règles de bonne gouvernance des entreprises.*

La liste complète de ces critères d'investissement est disponible sur le site internet du FRR www.fondsdereserve.fr

Contact:

Christelle Cuzon

+ 33 1 58 50 99 86